

c.r. a.g. du 09.04.1977

Sté UFFI

Mr BRACCHI , représentant la sté Jonqua fait remarqué en début de séance que la SCI les Hauts de Fontsaite n'a pas été convoquée à cette réunion.

1. approbation des comptes 1976 – quitus
2. budget prévisionnel 1977
3. renouvellement des membres du conseil syndical
4. autorisation donnée au syndic d'intenter une procédure au fonds afin de suspendre la garantie décennale contre les responsables des malfaçons ou non-finitions concernant les deux tranches de construction de l'ensemble immobilier «les Hauts de Fontsaite ». Mr Bracchi indique que divers problèmes vont se régler prochainement et , il semblerait que l'architecte soit responsable de la mauvaise étanchéité des jardinières. La résolution suivante est proposée et adoptée après discussion :

l'assemblée générale mandate le conseil syndical afin d'intenter une procédure au fonds pour suspendre la garantie décennale contre les responsables des malfaçons et non-finitions concernant les deux tranches de construction de l'ensemble immobilier « les Hauts de Fontsaite . Le conseil syndical tentera , au préalable , un arrangement à l'amiable avec les responsables de ces malfaçons et non-finitions .

5. ventilations mécaniques : pose d'un piège à sons sur les extracteurs bruyants permettant une protection de cet appareillage contre les intempéries ainsi qu'une protection acoustique sans diminuer le débit d'air nécessaire du ventilateur .
6. pose de bouches thermo-réglables dans chaque appartement de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche
7. demande de Mme BOYADJIAN – bât B2 : demande d'autorisation d'utiliser pour usage personnel le fond du dégagement situé près de la porte d'entrée. Mme Boyadjian précise que , si cette autorisation lui était donnée et si , par la suite , un copropriétaire y voyait un inconvénient quelconque , Mme Boyadjian restituerait cette partie commune et remettrait les lieux en état : résolution repoussée à la majorité